

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 5 janvier 2010

Présents

M.M.D'HAENE/Bourgmestre

M.D.DELSOIR/Mmes.S.POLLET/A-M.FOUREZ/Echevins

MM.R.FLEURQUIN/A.DEMORTIER/Mme.R.TAELMAN-D'HAENE/

MM.J.P.BERTE/R.DENIS/Mme.Ch.LOISELET/MM.P.DELHAYE/A.PIERRE/R.SMETTE/
E.MAHIEU/- Conseillers.

M.J.HUYS, Secrétaire communal

Absents et excusés : M.A.DEGRYSE/Echevin

Mmes Dorothée DUPONCHEEL/Ch.NGO-TONYE/Conseillères

Etant donné que l'ordre du jour ne comporte qu'un seul point, M. Aurélien Pierre propose que chaque conseiller ristourne le montant du jeton de présence sur le compte relatif à l'acquisition d'un car scolaire.

Il suggère que le Bourgmestre et les Echevins fassent également un geste en versant la même somme.

1) Budget communal 2010 - Vote d'un douzième provisoire - décision

- Considérant que le Conseil communal n'a pas été en mesure de voter le budget de l'exercice 2010 dans les délais prévus par l'article 241 de la loi communale ;

- Vu la nécessité pour le Collège des Bourgmestre et Echevins et le Receveur communal d'engager et de régler les dépenses strictement obligatoires, ainsi que les dépenses indispensables pour assurer la vie normale des établissements et services communaux dans les limites tracées à l'article 14 du règlement général sur la comptabilité communale ;

- Vu l'article 14 de l'Arrêté Royal du 02 août 1990 portant règlement général sur la comptabilité communale ;

- Attendu qu'il y a lieu de solliciter l'octroi d'un douzième provisoire pour le mois de janvier 2010 ;

DECIDE, à l'unanimité :

Article 1^{er} : de pouvoir disposer de 1/12^{ième} des allocations correspondantes portées au budget ordinaire de l'exercice 2009 pour engager et payer les dépenses indispensables pour assurer la vie normale des établissements et services communaux, en attendant le vote du budget relatif à l'exercice 2010.

Article 2 : Un exemplaire de la présente sera transmis à la Receveuse Communale pour exécution.

Questions de M. André Demortier

1) La présentation des vœux.

Comme beaucoup de personnes présentes, j'ai été outré de la manière dont cette séance de présentation des vœux s'est déroulée.

En effet, c'est la première fois que le secrétaire communal, qui est le chef administratif ne puisse présenter ses vœux à son personnel.

En second lieu, ignorer de présenter et de remercier de sa présence, la seconde personne de la vie politique de cette commune est de la rancœur très mal placée et indigne d'un premier représentant d'une commune, car même si des divergences de vues animent à tort votre esprit, vous ne pouvez ignorer qu'elle est la présidente du CPAS.

Enfin, pour ceux qui ont écouté votre discours, ce n'est certainement pas la démocratie qui va vous étouffer en 2010, car j'ai retenu qu'il n'y avait finalement qu'un sage parmi les brebis galeuses. A votre place, je ne serais pas fier d'une telle attitude.

1) Le sablage des routes.

Le sablage de cet hiver 2009 / 2010 a été une fois de plus très mal géré, l'ordre a été donné beaucoup trop tardivement même pour les axes prioritaires, sans compter que certaines routes, cependant dangereuses, n'ont jamais vu le passage de la sableuse. Estimez-vous dès lors que les occupants d'un bon nombre d'habitations de votre entité sont des citoyens de seconde zone au point de ne pas essayer de leur faciliter l'accès à leur domicile, alors qu'ils payent aussi leur taxes. Aussi, je demande au Collège Communal de réactualiser le système existant dans les années 90, à savoir la réinstauration d'une garde à domicile pour le déclenchement du sablage sur toutes les routes de l'entité, dès que celui-ci sera jugé nécessaire par l'agent communal.

2) Les chicanes sur la Chaussée d'Audenarde.

A plusieurs reprises, j'ai soulevé la question sur ces chicanes posées illégalement, sans qu'aucune ordonnance de police du Conseil Communal n'en autorise l'existence. La majeure partie de la population qui s'intéresse à la vie communale est unanime pour dire que cela est inutile, voire des obstacles dangereux pour la circulation. Pour la chicane du Corps de Garde, une voiture est déjà entrée en collision avec la façade d'une habitation au niveau de la porte d'entrée, et deux accidents viennent d'avoir lieu très récemment. Aussi, je tiens à faire remarquer la responsabilité civile des membres du Collège Communal à l'avenir, en cas d'accident ou d'incident avec blessures, même légères encourues suite à ces obstacles.

3) Le chauffage de la maison du Village.

J'ai pu remarquer que les thermostats du chauffage de la maison du Village sont bloqués par un dispositif de fabrication maison, pour éviter de baisser la température ! C'est assez surprenant de constater une telle ineptie alors qu'on prône l'économie d'énergie, surtout que maintenant le chauffage fonctionne sans occupation des lieux ! Vérification faite de l'installation, il n'existe aucun dispositif « gel » automatique dans cet établissement, le coût des transformations ayant néanmoins dépassé les 500.000 € faut-il le rappeler ! Malheureusement, il n'y a pas que cela qui est aberrant, il y a beaucoup plus grave. Aussi comme la garantie décennale est toujours d'actualité, je souhaite une visite sur place assez rapidement avec l'architecte et un représentant des pompiers.

4) La maison du sentier de la Barque à Hérinnes.

Avant l'acquisition effective de cette maison par la Commune, j'avais donné mon accord, et je n'étais pas le seul d'ailleurs, à la condition que la famille actuellement hébergée puisse rester, vu leurs maigres ressources avec des enfants en bas âge . Vous m'aviez donné votre parole, monsieur le Bourgmestre, que cette famille pourrait rester ! Dès lors, pouvez-vous me justifier le recommandé d'évacuation des lieux que vous venez d'envoyer !

Merci

Questions du groupe Ensemble

1. **Ecole Communale de Pecq**

Il m'est revenu que le bâtiment dans lequel logeait l'ancienne directrice de l'école communale de Pecq présentait des problèmes sérieux d'humidité, et ce notamment à cause de chassis en très mauvais état.

Pourriez-vous faire le nécessaire pour effectuer les travaux

nécessaires étant donné qu'il est question de murs humides, d'eau qui coule le long des murs, et de châssis quasiment pourris.

Vu les conditions atmosphériques actuelles et le fait que ces locaux sont à usage de classe, il y a urgence.

2. Salage / sablage des rues de l'entité

Je vais rejoindre A. Demortier qui vient d'évoquer ce problème, en y apportant un bémol, vu qu'il a parlé de « sablage » alors que sur Pecq et dans la majorité des communes wallonnes il est question de « salage ».

Cette année, la neige est présente et chacun sait que dans de telles conditions, le salage est inefficace.

Je vous demande de revoir la politique de la commune en cette matière et d'étudier ce qui fait dans les cantons de l'est ou en Allemagne, régions souvent confrontées à de fortes chutes de neige.

On y procède, principalement sur les axes secondaires, à un « sablage » effectué au moyen de laitier ou de fins gravillons, ce qui facilite l'adhérence des pneus, après avoir procédé à un déneigement au moyen de lames, montées sur des camions communaux ou des tracteurs.

Si la commune n'est pas équipée suffisamment, je pense qu'il ne manque pas d'agriculteurs dans l'entité qui possèdent les engins adéquats, et avec lesquels la commune pourrait avoir des accords pour procéder à ce déneigement lorsque les circonstances le demandent.

Je vous remercie